



LES INFOS N°14 DE COLLONGUE À SIMIANE

Novembre 2024

PAR LE GROUPE D'OPPOSITION MUNICIPALE DCAS

Actualité

Éviction de la Directrice de l'école maternelle Les dessous de l'affaire

Pourquoi le maire de Simiane craint-il autant la directrice de l'école maternelle au point de manœuvrer pour la faire virer de son poste depuis sa nomination en septembre 2021 ?

Y aurait-il Un lien avec son statut d'élue de DCAS ?

Myriam Bonnet, une femme qui s'est investie au niveau local associatif bien avant son engagement en politique locale. Dès 2015 **elle est activement membre du Comité des fêtes** jusqu'à ce que la mairie coupe les vivres de celui-ci. Y aurait-il un lien avec le fait que certains de ses membres aient fait partie de la liste concurrente *Réunir Simiane* aux élections municipales de 2020 ?

En 2017, **elle participe à la création de l'association des jardins partagés** dont elle est secrétaire jusqu'à ce que la convention de cette association ne soit pas renouvelée en 2021, en raison de la suspicion du maire considérant qu'il y avait « *des personnes malintentionnées ou politisées* » parmi les jardiniers.

En 2020, **elle s'engage localement avec DCAS** se reconnaissant dans les valeurs d'ouverture et de partage portées par notre groupe. A l'issue des élections de mars 2020, **elle devient conseillère municipale.**

Professionnellement Myriam mène une carrière sereine d'enseignante depuis 30 ans. Après 24 ans d'enseignement à Septèmes, elle est mutée au poste de Directrice de l'école maternelle de Simiane en 2021. **Cette nouvelle est bien accueillie par les nombreuses personnes du village qu'elle côtoie**, qui apprécient son dynamisme, son abord avenant et sa gentillesse.

Cela ferait-il de l'ombre au maire ?

Dès 2021, les ennuis professionnels commencent pour Myriam. **Le maire n'a de cesse de la voir disparaître de Simiane, et il y parvient.** Le 5 juillet 2024, Myriam Bonnet subit une mutation forcée, au motif administratif « *de l'intérêt du service en raison du caractère public pris par le différend d'ordre privé vous impliquant ainsi que le maire de la commune de Simiane Collongue...* Cette mutation est à titre définitif et elle ne remet pas en cause vos compétences professionnelles. »

Elle paye professionnellement le prix de son engagement municipal !!!

Edito

Dérapage municipal

L'obstruction systématique du maire à l'exercice de notre mandat local n'est pas une nouveauté. On nous dit souvent « c'est normal, c'est comme ça la politique ». Nous n'adhérons pas à cette fatalité et continuons avec détermination à utiliser les moyens que nous donne le droit pour les faire valoir. Ainsi pour la simple consultation des grands livres comptables nous avons dû passer par le tribunal administratif ! **Mais quand la politique rejaillit sur la vie professionnelle c'est un dérapage intolérable**, c'est pourquoi nous consacrons une large partie de cette édition aux méthodes de la majorité en place.

Isabelle Mazeaud, Marc Vigouroux, Myriam Bonnet, Hervé Pernot, Stéphanie Chastin, pour DCAS

Actualité

Les manœuvres de M. Arduin pour dézinguer Myriam Bonnet

- ➔ Ayant pris son poste à la rentrée de 2021, dès le 5 octobre, elle est accusée par l'adjointe élue à l'éducation d'avoir fait de la politique à l'école lors de la réunion parents professeurs. **Ces accusations mensongères sont rapportées par la mairie à sa hiérarchie.** Une enseignante présente lors de cette réunion confirme ce mensonge par une attestation. Le maire commence alors à écrire directement au Directeur académique, **soit 3 mois après la prise de poste de Myriam**, il l'accable honteusement et se sert déjà des enfants comme argument pour faire pression sur sa hiérarchie.

Extraits du courrier de Philippe Arduin du 3 décembre 2021 :

- « La nomination de Mme Bonnet a brisé tout le bon fonctionnement de cette dernière (l'école) »

Les enfants trinqueront si rien ne change.



« Elle (Mme Bonnet) a refusé de scolariser des enfants contrairement aux obligations légales »

Ces propos malveillants n'ayant pas eu de suite, comprenez Myriam étant toujours en poste, une nouvelle cabale est montée pour la discréditer : **Myriam aurait tenu des propos racistes !**

Dans un courrier du 22 septembre 2022, le maire évoque « une situation gravissime qui touche la

En effet, ~~Mme Absolon~~, chef de service dans notre commune a été informée par un autre agent de la collectivité que vous auriez tenu des propos racistes à son encontre. Des propos que vous auriez dit avoir entendu d'un troisième agent de la commune.



municipalité et ses agents dans laquelle vous (Myriam) êtes impliquée ».

- ➔ **M. Arduin répand publiquement la rumeur que Myriam « a traité quelqu'un d'arabe ».** Auditionnée en 2023 par la gendarmerie dans cette affaire, Myriam prend connaissance de la date des faits qui lui sont reprochés et prouve immédiatement qu'elle n'était pas à Simiane ce jour-là. **La dénonciation calomnieuse, c'est grave, c'est même un délit.**
- ➔ **Noël 2022 :** Un employé de mairie écrit aux parents que « suite à un courriel de refus de la Directrice, les sachets de chocolats de Noël ne seront pas remis aux enfants dans les classes ». **C'est un nouveau mensonge**, Myriam n'a jamais envoyé ce courriel. **Toutefois Myriam reçoit des reproches de la part des parents.**
- ➔ **Mai 2024 : 4 tatas de la maternelle, employées municipales, tombent malades en même temps.** Le 30 mai, la municipalité fait un communiqué aux parents dans lequel **elle apporte son soutien « aux personnels en souffrance »** et affirme que la détérioration des conditions de travail a lieu sur le temps scolaire, c'est-à-dire sous l'autorité de la Directrice. L'affaire est médiatisée. Sur France 3, le maire déclare qu'« **il refuse de remplacer du personnel en souffrance qui vont se mettre en maladie** ». Sous – entendu en souffrance tant que Myriam sera en poste dans cette école. Cette menace qui désorganise gravement le fonctionnement de l'école **fait pression sur l'Education Nationale qui fait le choix de muter Myriam Bonnet**, au motif d'un « différend d'ordre privé vous impliquant ainsi que le maire de la commune de Simiane Collongue... » Mis à part son engagement municipal Myriam n'a aucun lien avec M. Arduin. Si être dans l'opposition municipale à Simiane constitue un différend au point d'influer sur une carrière professionnelle **alors nous sommes dans une commune où le pouvoir est totalitaire.**

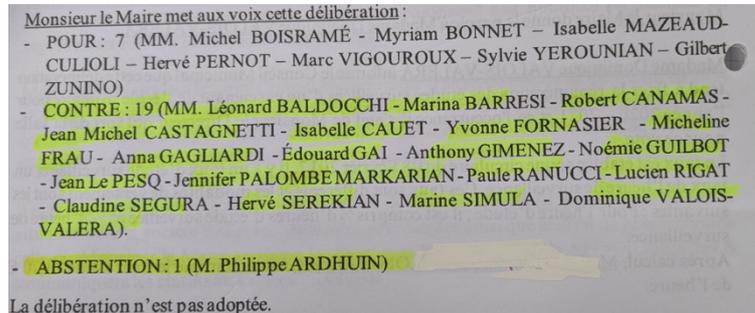
Actualité

Un curieux précédent

Nicolas Boullenger directeur de l'école élémentaire de Simiane depuis 2009 s'était également engagé sur la liste de DCAS en 2020 et **avait été élu conseiller municipal**.

Dès son début de mandat, il subit des brimades de la majorité touchant à sa vie professionnelle. Lors du Conseil Municipal du 25 septembre 2020 qui délibère sur la rémunération attribuée aux enseignants pour effectuer les études surveillées, **la majorité du maire vote contre**, l'évinçant ainsi de cette prestation qu'il effectuait pourtant depuis 10 ans **Et privant sans états d'âme les enfants d'un encadrement professionnel !**

A cette brimade s'ajoute les pressions et courrier du maire auprès de l'Éducation Nationale **qui acculent Monsieur Boullenger à démissionner de son mandat dès octobre 2020, pour pouvoir continuer à exercer son métier à Simiane.**



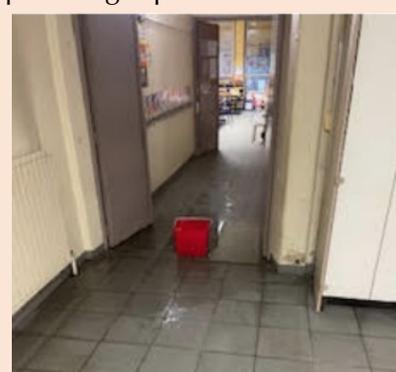
Politique municipale : des priorités insensées

Lors des 2 derniers conseils municipaux nous avons clairement affiché nos **désaccords face aux choix de la majorité d'utiliser l'argent public** pour :

- Un hangar à charrettes (102 925€)
- Reprise des enclos pour les vaches (102 810€)
- Façade et volets du foyer des anciens (112 522€)
- Restauration du retable de Sainte Madeleine (151 612€)

Face à ses choix, nous proposons des priorités qui touchent à nos enfants et petits-enfants.

- **La sécurisation de la maternelle** : sols de la cour dégradés, jeux défectueux, gouttière du préau et toilettes cassés, risque d'effondrement de la cabane à vélos, mobilier scolaire vétuste...
- **La salubrité de l'école élémentaire** : Infiltration d'eau de pluie dans les faux plafonds, ruissèlement sur les blocs de climatisation, les fils électriques rongés par les rats....



En ces temps où **l'argent public est rare**, nous considérons que les façades ou la rénovation du retable peuvent être **reportés** et **que les enfants passent avant les vaches et les charrettes**. Nous savons que **les anciens sont également soucieux de la sécurité de leurs petits-enfants.**

Vie locale

Une gouvernance municipale de type autocratique ?

Après 4 années de vie municipale en tant qu'élus d'opposition nous sommes en mesure d'établir une liste non exhaustive des actes et comportements **à ne surtout pas reproduire** dans le pilotage d'une commune :

- Exercer la fonction de Maire de manière autocratique **avec un rejet brutal ou humiliant** de toute proposition **venant des élus d'opposition ou des citoyens en désaccord.**
- Tenter de museler les élus des oppositions en les accusant de tous les maux, y compris dans le cadre de **leur activité professionnelle**, pour les écarter de la commune.
- Créer dès l'élection **un poste de collaborateur du Maire** dont la seule mission semble être de promouvoir l'image du Maire et de favoriser sa réélection. Poste qui représente une dépense annuelle d'au moins **80.000€ pour la commune.**
- Mettre sous pression la Directrice Générale des Services **jusqu'à obtenir son départ** et nommer à sa place la secrétaire du Maire malgré son absence de qualifications pour occuper la plus haute fonction des agents de la commune.
- Nommer des adjoints sans réel mandat sur leurs délégations et qui ont **très rarement l'autorisation de présenter les délibérations de leur domaine** en conseil municipal.
- Promouvoir l'image du Maire, **à la limite du culte de la personnalité**, tant sur les bulletins municipaux qu'à l'occasion des différents événements.
- **Exclure la concertation de tout projet** y compris celui de la construction du nouveau groupe scolaire qui devrait faire la fierté du village comme partout ailleurs.
- **Réduire à néant les réserves financières** de la commune pour des investissements 3 fois plus importants que ceux du programme présenté en 2020 (37 M€ au lieu de 12M€), **générant un déficit de plus de 3.6M€** de 2020 à fin 2023.
- **Cultiver l'opacité financière** obligeant les élus d'opposition à **saisir le Tribunal Administratif** pour obtenir les documents comptables de la commune.
- Faire progresser la dette par habitant à un montant 3 fois supérieur à la moyenne avec notamment un emprunt de 7M€ en 2024.
- **Se faire inviter au « Crazy Horse »** par un organisme dédié au logement social qui reçoit des subventions de notre commune.

Tout le contraire de ce que nous aurions fait si nous avions remporté les élections en 2020 !

Municipales 2026

Les prochaines élections municipales sont en mars 2026.

Si vous souhaitez **participer ou soutenir l'élaboration d'un projet** différent de la politique municipale actuelle, vous pouvez nous contacter par mail à :

contactdecollongueasimiane@gmail.com

Le fiasco des travaux du rond-point de « l'entrée de ville »

Des travaux démarrés début avril et qui ne se termineront sans doute pas avant la mi-décembre, continuant à **perturber la circulation routière et mettre en danger les piétons** désireux de se rendre à pied à la gare ou au pôle santé des Genêts. **Des anomalies de conception** qui nécessitent des manœuvres difficiles pour les bus et occasionnent de fréquents embouteillages. Des passages piétons aménagés pour les fauteuils roulants **mais qui ne peuvent pas circuler jusqu'à la gare** du fait de la taille trop réduite des trottoirs avec la mise en place des éclairages. Il n'y a **toujours pas de tenue de la commission handicap** à Simiane.

